

Mairie du 8^{ème}
Arrondissement

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 2 Novembre 2016

Le Mercredi 2 Novembre 2016 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 27 Octobre 2016 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, BOUDOT Christophe, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, BONNIEL CHALIER Pascale, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : PEREZ Daniel,

Excusés : Mmes & MM : STEFANI-JACOB Sylvie, EVA Anne-Rose, FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole,

Absents : Mmes & MM : MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre, POURCHER Victoria

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 2 novembre 2016



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Nous allons commencer notre Conseil d'Arrondissement.

Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance, je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous avons le quorum.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole, de modification ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce procès-verbal aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Madame RUNEL qui doit nous quitter pour une autre réunion va nous présenter le rapport 28. Je lui laisse la parole.

28. Programmation financière complémentaire 2016 au titre de la santé : l'accès au soin et la lutte contre le sida

Mme RUNEL.- Je vous remercie.

Il s'agit d'attribuer des subventions à des associations luttant pour l'accès aux soins et contre le sida.

Je vous propose de vous citer les quelques associations concernées, il s'agit d'une programmation financière complémentaire :

- l'association de lutte contre le sida située dans le 1^{er} arrondissement mais qui intervient sur l'ensemble de la ville ;

- l'association Contact Rhône et l'association Frisse qui sont également dans le 1^{er} arrondissement ;

- le siège de l'association Da Ti Seni qui se trouve dans le 8^{ème} arrondissement mais c'est une association bien connue de notre arrondissement, elle intervient sur des actions de proximité et de prévention, à la fois sur des questions d'information ou de sensibilisation et de dépistage.

Si ces dispositions vous agréent, je vous demande de leur donner un avis favorable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon – Année 2015 – Adoption du Schéma de promotion des achats responsables – SPAR-- pour la Ville de Lyon

M. LE MAIRE.- Je pense que vous avez tous lu ce rapport et que vous avez pris connaissance de ses moindres détails.

Mesdames et messieurs, la loi de 2010 portant engagement pour l'environnement soumet les collectivités de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne en matière de développement durable, le but étant l'intégration du développement durable à tous les niveaux d'activité de la collectivité.

Dans cette édition du rapport, la présentation s'appuie sur les actions concrètes des directions à travers cinq axes :

- la cohésion sociale, la solidarité entre territoires et autres générations ;

- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'atmosphère ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun des axes est illustré par 13 thématiques définies par la Ville, pour couvrir la totalité du champ des compétences municipales. Je pense notamment à ce qui est fait en matière de protection de l'environnement (biodiversité, maîtrise de l'énergie, réduction des gaz à effet de serre), également aux actions de solidarité et de cohésion sociale et à la participation citoyenne, au développement culturel, à la sensibilisation ou encore à l'éducation.

Quatre axes significatifs sont mis en exergue dans ce rapport de 2015 en raison de leur impact :

- L'université citoyenne, un lieu de dialogue et de formation entre élus et habitants. Une large majorité (94 %) des membres des conseils de quartier ayant pris part à cette formation ont signifié leur grande satisfaction.

- Le développement de la nature en ville et la découverte du patrimoine de la « terre des roses ». Outre le déploiement des liaisons vertes dans la Ville et la qualité de la biodiversité urbaine, le succès du Festival des roses a permis de faire découvrir à la population un patrimoine qui est un levier important pour bâtir des actions de développement durable et rappeler que Lyon était, fin 19^{ème} siècle, début 20^{ème}, la capitale mondiale de la rose.

- L'obtention du label « Cit'ergie » qui récompense un suivi rigoureux et de qualité du patrimoine municipal et une meilleure efficacité énergétique de l'éclairage public.

- Deux cents acteurs économiques labellisés « Lyon Ville Équitable et Durable ». Réuni autour de valeurs d'engagement sociétal, d'innovation sociale, de conscience environnementale, ce réseau œuvre au quotidien pour le développement durable.

Vous noterez que, cette année, la présentation du rapport relatif au développement durable est couplée à celle du Schéma de promotion des achats responsables qui est une obligation légale instituée par la loi du 31 juillet 2014.

Avec plus de 200 M€ d'achats effectués, il s'agit, pour la Ville de Lyon, d'un outil pour conforter et amplifier la commande publique responsable, à travers :

- l'insertion des publics en difficulté sociale et professionnelle, en mobilisant les clauses d'insertion ;
- le soutien au handicap par l'application d'un taux légal de 6 % des personnes en situation de handicap ;
- le soutien au secteur du travail protégé et adapté ;
- la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations ;
- l'inscription de la Ville de Lyon dans les circuits d'économie durable ;
- l'engagement de la Ville dans une démarche de qualité environnementale des bâtiments pour ses opérations de travaux, que ce soit pour les constructions neuves ou pour des réhabilitations ;
- la maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Ce rapport n'est pas soumis au vote. Nous prenons acte de cette communication.

Si certains veulent intervenir sur ce point, je leur donnerai volontiers la parole.

Madame RABATEL ?

Mme RABATEL.- Aujourd'hui, sur la ville de Lyon, c'est une politique transversale, en cohérence. Toutes les différentes délégations de la ville de Lyon ont cette idée de travailler sur le développement durable avec ses différents piliers.

Sur la question du handicap, je voulais souligner une chose. Dans le rapport, il est indiqué le chiffre de 6 % demandé par la loi, des salariés en situation de handicap, au minimum employés sur la ville de Lyon. Si ce n'est pas le cas, nous devons payer une contribution, c'est-à-dire une amende.

Dans les services de la Ville de Lyon, je tiens à préciser que nous sommes à 7,4 %, c'est-à-dire que nous sommes vraiment au-delà de la loi. Le chiffre mérite d'être souligné en pourcentage mais également en chiffre absolu : nous comptons

7 400 salariés dont 540 en situation de handicap voire un peu plus. Cela veut dire qu'un énorme travail a été fait par les services. Une énorme attention a été donnée pour que ce chiffre ne diminue pas et qu'il augmente sans cesse. À ce jour, nous sommes à 7,4 % et peu de collectivités territoriales aussi importantes que la Ville de Lyon avec autant de salariés ont réussi à employer autant de personnes en situation de handicap.

C'est l'un des aspects de ce plan d'actions.

Je tiens à remercier les services pour leur travail dans ce domaine. C'est l'un des volets de la lutte contre les discriminations qui est tout particulier pour nos salariés.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame RABATEL.

3. État spécial 2017

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Après le vote du montant global des dotations des neuf arrondissements au mois de septembre, et avant le compte administratif du budget 2016 que nous établirons probablement en janvier, nous avons à adopter l'état spécial de l'arrondissement pour 2017.

Cette année, cet état spécial s'élèvera, en termes de dotation de fonctionnement, à 813 963 €, en deux parties : une dotation de gestion autour de 750 000 € qui correspond notamment aux dépenses de fonctionnement au titre des équipements transférés, et une dotation d'animation locale pour un montant d'un peu plus de 66 000 €.

Par ailleurs, nous avons une dotation d'investissement, c'est-à-dire les 2 € par an et par habitant qui équivalent à 165 000 € pour cette année.

Au sujet des dépenses, vous pourrez constater peu ou presque pas d'évolution cette année, à epsilon près, et que nous avons quasiment reconduit les dépenses qui figuraient déjà dans le budget primitif de l'année 2016.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir adopter cet état spécial.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur RITTER ?

M. RITTER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Concernant ce budget, page 6, il est écrit « Détail des dépenses » et nous aurions aimé que vous nous donniez un peu plus de détails sur certaines dépenses, à savoir les lignes 6188, 6228, 6238 et 6288. Est-il possible d'avoir le détail de ces sommes ? Cela représente plus de 40 000 €. Ces quatre dépenses se retrouvent en « Frais divers ». Que signifie « Frais divers » ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire,

En complément de l'intervention de mon collègue Michel RITTER, je tiens à dire que ce sont tout de même quatre lignes classées sous le terme « Frais divers » et qui représentent 45 000 €, soit environ 5 % du budget global. Je sais que le budget global de notre arrondissement n'est pas élevé mais 5 % d'un budget, ce n'est pas négligeable. Il serait intéressant de savoir ce que traduisent ces lignes.

M. TOURNEBIZE.- Le détail vous sera donné lors de notre prochain Conseil d'Arrondissement.

M. LE MAIRE.- C'est la nomenclature qui s'appelle « Divers ». C'est autre chose que les fêtes et les cérémonies !

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- C'est une ligne que le plan comptable public prévoit de classer « Divers » mais la comptabilité publique permet également de la détailler et de descendre à l'étage du dessous. La ligne « Divers », c'est seulement quand on ne veut plus détailler. Nous aimerions simplement avoir le détail.

Pour le compte « Fêtes et cérémonies », je rassure Monsieur le premier Adjoint chargé des finances, nous y viendrons au moment du compte administratif.

M. LE MAIRE.- La ligne « Autres matières et fournitures » n'est pas très précise non plus ! Cela fait cependant partie de la norme de ce document. Nous n'avons aucun problème à vous décliner ce que cachent ces lignes. Nous vous donnerons le détail quand nous aurons l'argent puisque c'est l'année prochaine ! Comme ce n'est pas dépensé avant, nous ne pouvons pas vraiment vous répondre, nous le ferons précisément en 2018.

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

4. Gestion des assemblées délibérantes – Dématérialisation des dossiers de séances

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

À travers ce projet, il s'agit de transmettre aux élus de la Ville de Lyon, les convocations et les dossiers de séance des commissions thématiques des Conseils d'Arrondissement et du Conseil Municipal par voie électronique.

Je vous ferai grâce de la lecture de l'ensemble de la délibération puisque je me doute que chacun en a déjà pris connaissance.

Je rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche générale de modernisation de l'Administration, une démarche générale de réduction des coûts et de développement durable dont nous venons de parler. Cela permet d'économiser 5,5 tonnes de papier par an.

Tout cela s'inscrit dans un cadre juridique assez précis qui prévoit d'ores et déjà que la commune peut mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunication nécessaires à leur fonction.

L'outil qui nous est proposé comprend deux éléments principaux : un espace Extranet dédié auquel les élus pourront accéder de manière sécurisée, ainsi qu'un e-mail de convocation permettant de télécharger les dossiers de séance.

La mise en place de ce projet a nécessité un certain équipement des locaux, notamment ici. Nous avons équipé un certain nombre de salles de bornes wifi et cela se poursuivra.

Le coût de fonctionnement de ces convocations papier représente presque 600 000 €. Grâce à ce projet, nous réduirons quasiment la somme de moitié puisque nous passerons à un coût de fonctionnement, en gestion dématérialisée, de 300 000 € à l'année.

Je mets de côté le coût d'investissement du projet, c'est le coût immédiat. Pour la suite, nous diminuerons de moitié les coûts de fonctionnement de l'ensemble des conseils et des commissions.

Vous avez tous été rendus destinataires du détail de cette opération. Nous vous avons demandé d'exprimer vos souhaits. En fonction des attributions de chacun, les élus seront dotés d'un ultrabook ou d'une tablette. Sur l'ensemble des élus de la Ville de Lyon, il est intéressant de noter que 10 personnes ont refusé la dématérialisation, que 5 ne se sont pas prononcées et que 206 ont validé cette opération. Le taux de consentement est de 93 %.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce principe de dématérialisation des convocations et l'équipement subséquent qui reviendra aux élus.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

5. Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local (FAL) et du fonds d'initiatives locales (FIL) au titre du contrat de ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) – Annulation de la subvention de 1 000 € attribuée à l'association Maurice Langlet en action approuvée en septembre 2016 pour les postes des missions territoriales – Approbation d'un avenant à la convention d'investissement signée avec Grand Lyon Habitat pour l'extension du Centre Social Laënnec à Mermoz-Nord

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Ce rapport s'articule autour de trois volets.

Le premier concerne le fonds associatif local (FAL). Il s'agit d'approuver un certain nombre de subventions et également de retirer une subvention de 1 000 € à une association qui ne souhaite pas mener son projet.

Le deuxième concerne la participation financière de la Métropole, de l'État et de l'ANRU sur les postes salariés de la Ville. Des montants étaient erronés lors du précédent rapport, il s'agit de les corriger.

Le troisième concerne l'extension de la convention entre la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat pour l'extension du Centre Social Laënnec, de l'antenne sur Mermoz-Nord.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

6. **Évolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles**

7. **Simplification et modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie**

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Si vous me le permettez, nous avons deux rapports sur le stationnement sur voirie, le premier étant l'adaptation du tarif pour les professionnels et le second étant la simplification des grilles tarifaires.

Je vous propose de présenter les deux rapports ensemble.

La mobilité a considérablement évolué à la Ville de Lyon depuis la dernière réglementation tarifaire du stationnement sur voirie. Cette évolution se vérifie dans les résultats des enquêtes ménages et déplacements réalisés en 2007 et 2015 par le SYTRAL, sur le périmètre de la ville de Lyon.

Dans le même temps, le taux de motorisation des ménages sur les mêmes périmètres est passé de 0,93 véhicule par ménage en 2006 à 0,75 véhicule en 2015. Le nombre de véhicules légers a ainsi diminué de 15 000 unités sur la même période.

Ces évolutions sont la contrepartie de l'offre alternative créée sur le territoire métropolitain, notamment avec la densification du maillage du transport en

commun avec les lignes fortes, associée à la création de plusieurs parcs relais ainsi que le développement des modes doux et de l'autopartage.

Cela a pour conséquence la transformation de la mobilité et l'évolution des usages du stationnement.

Une étude générale sur le fonctionnement du stationnement payant a été réalisée en 2015 et a permis de mesurer l'évolution des usages depuis la précédente étude qui datait de 2011.

Malgré les différentes extensions du stationnement payant, le nombre de places reste stable, environ 33 450.

Ces différentes transformations n'ont pas eu de conséquence négative sur l'attractivité et le dynamisme commercial.

Au vu de toutes ces transformations, des évolutions programmées par la Ville de Lyon et de l'agglomération, ainsi que les nouvelles réglementations, il convient d'adapter notre politique de stationnement sur voirie à ces changements.

La politique de stationnement ne peut pas s'envisager au seul niveau des quartiers mais s'inscrit dans une vision globale à l'échelle de la ville. Elle s'inscrit dans le plan des déplacements urbains de l'agglomération qui datait de 2005 et dont le futur est en cours de révision et sera adopté en 2017.

Bien entendu, la politique de stationnement doit prendre en compte la diversité des usages et des usagers. Les principaux objectifs de cette politique de stationnement sont multiples :

- réduire le trafic automobile en ville ;
- améliorer le respect des conditions de stationnement en courte durée en favorisant la rotation des véhicules sur les places ;
- inciter à utiliser les parcs pour des durées plus longues ;
- permettre l'attractivité et le dynamisme, et répondre aux besoins des professionnels mobiles, concourir au maintien des résidents par un tarif abordable longue durée ;
- dissuader le stationnement des pendulaires ;
- simplifier les modalités du stationnement payant et améliorer ainsi la qualité du service rendu.

En ce qui concerne le premier rapport, il est proposé :

- un principe d'abonnement annuel à 240 € par véhicule ;
- l'extension du temps de la gratuité de 30 minutes à 60 minutes ;
- la fin de la limitation des quatre heures du tarif préférentiel ;
- le renforcement de la grille tarifaire ;
- La suppression de la limite géographique au territoire de la Métropole ;
- l'extension du dispositif à d'autres professionnels dits mobiles. Je passe la liste.

Il est également proposé d'étendre, en utilisant les codes NAF correspondant aux autres travaux d'installations non classées, le dispositif applicable aux professionnels de l'urgence et aux professionnels mobiles de la santé en visite aux patients. Les objectifs poursuivis sont les mêmes : faciliter l'intervention de ces professionnels et l'accès aux soins de nos concitoyens.

Concernant le deuxième rapport, il est proposé de simplifier le dispositif actuel de stationnement payant sur voirie en adoptant certaines mesures dont la suivante : la zone où s'applique le tarif CHRONO est fusionnée avec la zone où s'applique le tarif PRESTO à partir du 1^{er} janvier 2017. En conséquence, la grille tarifaire CHRONO disparaît. Le ticket « quart d'heure gratuit » est intégré dans l'acte de paiement des usagers. Le tarif nocturne n'est pas modifié.

Ces mesures visent deux objectifs afin d'adapter l'offre : une simplification des tarifs et une meilleure lisibilité.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie, mes chers collègues, d'approuver ces deux rapports.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Rassurez-vous, je ne suis pas de cette école dont la devise pourrait être : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Cependant, vous savez comme moi que beaucoup de personnes sont devenues très haut placées et ont fait des carrières en sortant de cette école.

J'évoque l'expression « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? » en écoutant ce rapport car énormément de catégories et de différences sont faites dans les surfaces occupées. Il existe des problèmes de stationnement dont on nous dit qu'ils ne vont pas influencer sur l'activité commerciale mais si vous ne pouvez pas arriver avec votre voiture pour la charger, bien sûr que si ! Pour acheter une baguette de pain, d'accord, il n'est pas nécessaire d'amener la voiture.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, ce n'est pas pour vous imiter mais je dirai qu'il existe à travers cela une véritable discrimination. Je l'ai dit plusieurs fois déjà au sein de ce Conseil d'Arrondissement : je suis et nous sommes contre toute discrimination. Il ne faut pas que les discriminations aillent toujours dans le même sens. Dans une démocratie, tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs de stationner ou pas, et d'avoir de la place. Quoi qu'il en soit, des catégories sont faites.

Vous allez me dire que tout cela est un peu du délayage car le véritable but de l'opération est encore et toujours de pénaliser financièrement, de prendre et de faire payer le contribuable et les citoyens.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Bien sûr, nous voterons ce rapport. Certaines avancées sont très intéressantes, notamment sur le volet du stationnement des activités professionnelles et l'extension de la liste aux professionnels de santé qui permet de résoudre un problème jusque-là insoluble.

La simplification et l'extension de la durée et le paiement à la minute permettront aux artisans qui interviennent en ville de pouvoir le faire plus facilement. C'est vrai, c'était souvent un problème pour certaines personnes qui avaient du mal à trouver un artisan se déplaçant en cœur de nos villes car le stationnement était compliqué pour eux.

Cependant, nous voyons se développer de plus en plus d'artisans qui utilisent des vélos-cargos pour accéder plus facilement aux zones denses.

Cela m'amène à parler du deuxième rapport. L'enquête ménages et déplacements du SYTRAL a bien pointé la baisse de la part modale de la voiture et l'augmentation de la part modale du transport en commun et des piétons.

Concernant les vélos, l'enquête a été un peu contestée : quand on utilise l'intermodalité et son vélo pour le poser dans un parc relais pour prendre ensuite les transports en commun, le mode retenu est le transport en commun. De fait, la lisibilité de cette enquête pour la part vélo était un peu amoindrie.

Depuis deux ou trois ans, le trafic vélo évolue de 15 % par an. Les 155 kilomètres de pistes et de bandes cyclables créées dans les précédents mandats contribuent largement à ce développement qu'il faut saluer.

Concernant le stationnement des particuliers, je relève malgré tout une petite contradiction. On nous indique que le stationnement résident doit permettre aux usagers de laisser leur voiture pour prendre les transports en commun, sans les dissuader de s'abonner à un parc. Cependant, en donnant deux vignettes par foyer de façon potentielle, l'intérêt de louer un parc de stationnement est amoindri en raison des tarifs très intéressants.

En partant du constat des 15 000 véhicules en moins entre 2006 et 2015, on aurait pu limiter la vignette résident à un seul véhicule par famille, de façon que celles ayant un second véhicule prennent un abonnement dans un parc relais, dans un parc de stationnement ou utilisent un parc loué ou acheté. Un certain nombre de parcs sont vides et non utilisés. L'objectif est de se passer du second véhicule, ce qui est relativement facile en ville.

À part ces réserves, ce rapport va dans le bon sens puisqu'il favorise les autres mobilités que la mobilité automobile, d'après les résultats que nous obtenons.

Merci.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous avez souhaité présenter ces deux rapports ensemble et cela ne pose aucun souci. En revanche, je vous remerciais de les mettre au vote séparément puisque nous n'aurons pas le même vote pour les deux.

Pour les tarifs professionnels et d'urgence, c'était bien évidemment une demande des professionnels depuis de nombreuses années. Faisant suite à l'évolution de ceux qui ont connu le « Piaf », il fallait quelque chose qui soit adapté à la demande actuelle. Je pense donc que c'est une bonne chose.

Lors de l'étude en commission, un chiffre a été avancé : dans certains quartiers, 30 % des places sont prises par des voitures présentant un caducée. Plusieurs médecins sont présents à ce Conseil d'Arrondissement et si le quartier avancé concernait une certaine rue du 6^{ème} arrondissement, je pense qu'autour des facultés, c'est une chose qui doit être assez fréquente également. Cette ouverture du tarif professionnel aux urgentistes, aux médecins et aux professions médicales est une bonne chose.

Concernant la fusion des deux zones et la modification des tarifs, je ne vous cache pas que, malgré toute la bonne volonté que nous avons pu y mettre, nous n'avons pas franchement compris le but de cette évolution, si ce n'est celle que nous connaissons malheureusement beaucoup depuis le début du mandat, à savoir dégager des marges de manœuvre, pour reprendre l'expression de M. BRUMM, et d'augmenter tout ce qui peut l'être.

Nous aurons d'ailleurs, dans ce Conseil d'Arrondissement, un autre rapport en ce sens. Nous voterons contre cette modification des tarifs.

Pour revenir au 8^{ème} arrondissement, ce n'est pas inclus dans cette délibération mais l'adjoint à la sécurité, M. Jean-Yves SECHERESSE, a annoncé de façon concomitante une extension du stationnement payant et du nombre de places sur la ville de Lyon, avec également -si j'ai bien compris le dossier de presse- une extension du stationnement payant sur notre arrondissement. Cette extension n'est pas du tout celle souhaitée par nombre d'habitants et par vous-même, Monsieur le Maire, depuis de nombreuses années, mais serait beaucoup plus à l'est.

Avez-vous quelques informations concernant, stricto sensu, notre arrondissement, sur les zones concernées par cette extension, le planning et la validation de ces choix s'ils ne correspondent pas à ce qui avait été prévu ou demandé de longue date ?

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur COHADE, avez-vous des réponses à apporter ?

M. COHADE.- Oui.

Le déploiement du stationnement payant sur l'arrondissement et sur la ville se fera en deux phases.

La première phase est prévue sur la partie de Monplaisir et concerne toutes les rues autour de la Manufacture des Tabacs. Le nombre de places sera de l'ordre de 800. Il reste encore un point de discussion par rapport à ce qui avait été proposé par les services, pour 400 places qui seront déployées après. Nous sommes toujours en train de travailler pour affiner ce point.

M. LE MAIRE.- Et concernant les emplacements payant à l'est ?

M. COHADE.- C'est notamment la réponse à la demande du CIL du secteur.

M. LE MAIRE.- Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Pour préciser ma pensée, tout le monde a compris que depuis une bonne dizaine d'années, les associations de quartier et les habitants du secteur Monplaisir Est, autour de la Manufacture des Tabacs, demandaient l'extension du stationnement payant pour éviter le phénomène des voitures ventouses très lié aux étudiants qui viennent y passer la semaine mais pas que.

Par rapport à ce qui avait été présenté par la Ville, j'imaginai davantage une extension sur la partie Monplaisir Est, autour de Grange-Blanche, qui est certes une demande moins ancienne et moins urgente à mes yeux.

Je m'en remets à ce que vous venez de dire, à savoir une priorité sur le secteur Manufacture des Tabacs puis, éventuellement, dans une seconde phase, l'extension sur le secteur Grange-Blanche.

M. COHADE.- C'est cela.

Je pense qu'une petite extension a été réalisée du fait de la fermeture de l'hôpital Grange-Blanche et de la suppression des places de stationnement. De fait, une extension du stationnement payant a été faite en partant du 3^{ème} arrondissement pour revenir sur le bord du 8^{ème}.

Je pense que l'amalgame est lié à cette extension qui a eu lieu dans le courant de l'année dernière.

M. LE MAIRE.- Nous allons beaucoup moins vite que ce que nous demandent les associations. Il existe un côté pervers, vous l'avez remarqué : plus nous faisons des lignes de tramway plus nous avons des voitures ventouses. Je faisais un petit sondage ces derniers jours sur le quartier des États-Unis, boulevard des États-Unis. Les voitures ne bougent pas de toute la journée, elles sont garées le matin et reprises le soir. Un jour, il faudra bien que nous en tenions compte et comme nous allons encore faire des lignes de tramway dans le 8^{ème} arrondissement, nous allons aggraver ce phénomène.

Ceci étant, c'est quelque chose de très bien pour la qualité de l'air de notre arrondissement.

D'autres demandes de parole ? Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Je ferai une remarque suite à ce que vient de dire M. COHADE, à propos de la partie Est, du côté Édouard Herriot.

Effectivement, suite à la fermeture de l'hôpital, quand le 3^{ème} arrondissement a décidé de mettre en stationnement payant les rues adjacentes sur son territoire, beaucoup de personnes sont venues se garer en face, côté 8^{ème}, alors que les habitants concernés n'avaient pas droit à des vignettes résident ou à des tarifications particulières. De fait, ils ont eu un report de stationnement qui venait des visiteurs de l'hôpital, ils se garaient dans les rues du 8^{ème} parce qu'il n'y avait pas de lien avec le stationnement payant mis en place sur le 3^{ème}, alors que l'hôpital est limitrophe des deux arrondissements. Il aurait fallu avoir une conception globale de cette mise en place.

Je pense que les places auxquelles faisait référence M. COHADE concernent ce secteur et c'est effectivement quelque chose qui sera apprécié par les habitants concernés.

Merci.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ces deux rapports aux voix, un par un.

Je commence par le rapport correspondant à l'évolution du dispositif pour les professionnels.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

Je termine par le rapport correspondant à la simplification et la modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

8. Organisation par la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale du Bachut d'un passe-livres la semaine du 18 au 22 avril 2017, dans le cadre de la 4^{ème} édition du projet d'arrondissement CHAT PITRE 8

M. LE MAIRE.- Mme STEFANI-JACOB étant retenue, M. Philippe TOURNEBIZE sera le rapporteur de ce point.

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

C'est au pied levé que je vais reprendre les rapports de ma collègue Mme STEFANI-JACOB. Je vous demanderai un peu d'indulgence car je n'ai pas sa connaissance sur ces dossiers.

Il est question de l'organisation de la 4^{ème} édition du projet CHAT PITRE 8. Il s'agit d'une biennale autour d'une sorte de fête du livre pour enfant. Sera organisé à cette occasion ce qui est qualifié dans le rapport d'un lâcher de livres. Le but sera d'aller à la rencontre des usagers de manière insolite et originale.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles pour un montant global de 27 200 € - Enveloppe « Fonds d'Intervention Culturelle – FIC »

M. TOURNEBIZE.- Dans le cadre du FIC, il nous est demandé de voter un certain nombre d'attributions de subventions de fonctionnement. Nous sommes concernés, s'agissant du 8^{ème} arrondissement, par la compagnie Acte pour une subvention complémentaire d'un montant de 3 200 €.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Programmation financière complémentaire 2016 au titre du volet culture de la Politique de la Ville

M. TOURNEBIZE.- Dans le cadre de la Politique de la Ville, il s'agit de l'attribution d'un certain nombre de subventions.

S'agissant du 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par le NTH8 pour un montant de 8 000 €, par Grand Lyon Habitat pour une médiation culturelle dans le cadre du projet de rénovation des murs peints de la cité Tony Garnier pour un montant de 15 000 € et par la compagnie Blöffique Théâtre pour un montant de 2 000 €. Son siège se situe rue Neuve mais elle intervient sur le quartier du Moulin à Vent.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Annulation de la subvention de 17 000 € allouée à l'association Femme Informations Liaisons dans le cadre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes/hommes et des couples – Attribution d'une subvention du même montant à l'association VIFFIL-SOS Femmes suite à une fusion absorption

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'une annulation de subvention à l'association Femmes Informations Liaisons qui a fusionné avec VIFFIL-SOS Femmes qui était basée sur Villeurbanne mais qui agissait sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Ces associations fusionnent et fusionnent également leurs forces. Leur but est de favoriser l'intégrité physique et psychique ainsi que l'autonomie et la dignité des femmes, de lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et notamment de violences au sein du couple et de la famille qui ont des conséquences désastreuses sur les enfants.

L'ancienne permanence de l'association Femmes Informations Liaisons se poursuit. C'est une permanence d'accueil, d'écoute et d'accompagnement de femmes

victimes de violence. Ces permanences ont lieu dans le 3^{ème}, le 5^{ème}, le 8^{ème} et le 9^{ème} arrondissements.

Je vous propose d'accorder l'annulation de la subvention de fonctionnement anciennement attribuée à l'association Femmes Informations Liaisons et de l'attribuer à nouveau à VIFFIL-SOS Femmes.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Attribution de subventions d'investissement à diverses associations à caractère social – Approbation des conventions correspondantes

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le cadre de la mise en place des projets par diverses associations à caractère social, la Ville de Lyon leur apporte régulièrement son soutien.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par l'association Les Restaurants du Cœur, constat fait de la baisse du don et de l'augmentation sans cesse des bénéficiaires. L'association a engagé un partenariat avec des enseignes de grande distribution pour récupérer des denrées de façon quotidienne. Elle a donc besoin de se doter de cinq véhicules légers et de coffres réfrigérés afin de respecter les règles de la chaîne du froid. L'association sollicite la Ville de Lyon à hauteur de 15 000 € pour un budget prévisionnel de 40 000 €.

Je vous remercie de soutenir ces projets en donnant votre accord à ces subventions.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Lyon-Rio 2016 – Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Attribution de subventions et approbation de conventions de parrainage

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Ces délibérations clôturent le dispositif appelé Rio 2016 que la Ville de Lyon avait initié en 2016 et sur lequel nous avons délibéré à plusieurs reprises. Ce dispositif est destiné à soutenir financièrement les sportifs et les sportives lyonnais et lyonnaises ayant participé aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques de l'été dernier, à Rio de Janeiro.

La caractéristique de cette édition se traduit par une aide aux seuls sportifs et sportives ayant été sélectionnés aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques. Cela implique le versement d'une participation de 7 500 € à chaque athlète, récompensant ainsi leur investissement et leur persévérance.

Ce soir, on nous propose la convention de parrainage attendant au versement de cette participation financière.

Dans le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par trois athlètes :

- Mme Anne BARNEOUD de l'ASUL Lyon 8 Tennis de Table, célèbre pongiste paralympique
- Mme Oumy FALL qui vient d'intégrer la section basket fauteuil du club Handisport Lyonnais
- le gymnaste M. Cyril TOMMASONE de la Convention Gymnique de Lyon

Je vous remercie par avance de valider le versement de ces trois subventions s'élevant à 7 500 € au bénéfice de ces trois athlètes, et de valider les conventions de partenariat attenantes.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Association « Culture of Movement » pour l'organisation de « Com' in Lyon », rendez-vous de BMX au gymnase Marcel Dargent dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon, les 12 et 13 novembre 2016

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Dans le cadre de la 8^{ème} édition de la manifestation « Com' in Lyon » organisée par l'association « Culture of Movement » développant les sports de glisse et

notamment celui du BMX, cette association organise la finale de la Coupe de France de BMX les 12 et 13 novembre prochains dans le gymnase Dargent.

Le budget prévisionnel étant de 10 440 €, on nous propose une subvention d'un montant de 2 000 € que je vous remercie par avance de bien vouloir approuver.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. Lyon 8^{ème} – Quartier Langlet-Santy – Demande d'institution d'un Droit de Prémption Urbain Renforcé.

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Il s'agit du quartier Langlet-Santy, à Lyon 8^{ème}, qui a été retenu pour la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain interrégional ayant fait l'objet d'un précédent Conseil d'Arrondissement.

Cette décision fait suite aux études menées par la Métropole et la Ville en 2015 sur le quartier. Elles ont permis de dégager des enjeux forts, notamment le développement de l'attractivité et la diversification du parc résidentiel, l'ouverture du quartier sur son environnement, la mixité sur les fonctions et les usages, de conforter les commerces existants et l'amélioration du fonctionnement de certains équipements.

Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain précise les objectifs suivants :

- Ouvrir le quartier sur son environnement en intervenant sur les façades de part et d'autre sur l'avenue Paul Santy
- Requalifier les espaces extérieurs
- Créer des cheminements piétons permettant des liaisons interquartiers
- Relocaliser le centre social
- Améliorer le cadre de vie des habitants

La mise en œuvre de ce projet passe par une maîtrise foncière rendue difficile par la multiplicité des propriétaires, notamment en copropriété. En effet, dans ces copropriétés, certaines ventes échappent au droit de préemption simple instauré.

Un droit de préemption renforcé constituerait donc un véritable outil pour l'aménagement du quartier Langlet-Santy qui, à notre sens, est indispensable à la mise en œuvre des objectifs de renouvellement urbain.

En conséquence, la Ville de Lyon sollicite l'institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur ces parcelles.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. Lyon 8^{ème} – Convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon autorisant la mise à disposition d'un tènement sis 19, rue Paul Cazeneuve pour la réalisation d'un collège – EI 08292

Mme BACHA-HIMEUR.- La Ville de Lyon est propriétaire de biens immobiliers situés 19, rue Paul Cazeneuve à Lyon 8^{ème}, qu'elle a acquis en 2008 et sur lesquels sont inscrits, au bénéfice de la Ville de Lyon, deux emplacements réservés pour espaces verts et équipements sportifs dans le PLU-H.

La Métropole de Lyon sollicite la Ville pour la mise à disposition de l'ensemble de ce tènement sur cette parcelle, afin de répondre en urgence, par la création d'un nouvel établissement de second degré, c'est-à-dire d'un collège, aux besoins de la capacité d'accueil scolaire de l'arrondissement.

Ces besoins ont été identifiés par les projections académiques qui mettent en évidence, d'une part, une hausse des effectifs scolaires du 8^{ème} arrondissement à l'horizon 2022, d'autre part, un nombre élevé de collégiens domiciliés à Lyon 8^{ème} actuellement accueillis dans les collèges de Vénissieux et de Lyon 3^{ème}. Cette situation n'est plus possible en raison de la hausse des effectifs scolaires également constatée sur ces deux secteurs.

Compte tenu de l'intérêt général de l'opération et de l'absence d'autres réserves foncières disponibles sur le territoire identifié, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande de la Métropole pour pouvoir réaliser ce collège sur ces parcelles appartenant à la Ville.

Face aux délais très contraints de cette opération avec une ouverture prévue à la rentrée 2017, la Métropole a commencé les travaux de construction d'un collège d'une capacité de plus de 500 élèves en structure modulaire sur ce terrain qui fait environ 5 500 mètres carrés.

Il vous est donc proposé d'autoriser la Métropole à déposer toute demande nécessaire à l'obtention des autorisations d'urbanisme et administratives pour la réalisation de cette opération, de l'exempter du paiement des loyers fixés à 800 € dans les deux précédentes conventions de juillet et octobre 2016 l'autorisant à réaliser des études et travaux préparatoires.

Cette convention d'occupation temporaire permettra de mettre à disposition la totalité du tènement, la Métropole prenant en charge l'ensemble des obligations du propriétaire en assurant notamment la sécurisation du site par une clôture de chantier.

Compte tenu des frais engagés par la Métropole et de l'usage de cette mise à disposition, il vous est également proposé qu'elle s'effectue à titre gratuit, étant précisé que cette occupation est valorisée à hauteur de 97 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose donc de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce dossier ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Après ce que nous avons pu voir passer en Conseil de Métropole concernant ce collège longtemps promis dans l'arrondissement et enfin à l'ordre du jour, une triple remarque sur la délibération.

Nous nous félicitons de la création d'un collège. Je pense que tout le monde était d'accord pour dire qu'il était plus que temps et je ne suis pas certain, même si les chiffres sont intéressants, qu'il y ait besoin des prévisions de l'Inspection académique pour la rentrée prochaine pour s'assurer qu'il y a urgence. Je pense que l'urgence se constatait dans beaucoup de collèges de l'arrondissement et des

arrondissements voisins. Un collège peut avoir un périmètre beaucoup plus large que celui de l'arrondissement.

Au sujet de la création d'un collège, pas de souci, bien au contraire. Dont acte.

Concernant le choix du terrain, vous me permettrez d'être un peu plus perplexe. Vous l'avez dit en début de présentation de votre délibération, ce terrain avait été préempté par la Ville de Lyon en 2009 pour y créer un emplacement réservé, un espace vert ou un équipement sportif. La délibération de l'époque n'était pas tellement sur l'équipement sportif mais vraiment sur l'espace vert, considérant que cette partie du quartier était relativement construite et qu'un espace vert permettrait d'y donner un peu d'air. Je crois que nous étions à peu près d'accord, Monsieur le Maire, puisque la création de cet espace vert était dans votre programme de campagne ainsi que dans le nôtre.

Le voir aujourd'hui disparaître au profit d'un collège pose tout de même un problème d'aménagement et d'urbanisation croissante de la ville. Je pense que beaucoup d'habitants du quartier s'étaient mis dans la tête qu'il pouvait y avoir là une opportunité d'avoir un petit poumon vert. Il est vrai que, dans le secteur, je ne pense pas qu'il y ait de tènements disponibles sur lesquels nous pourrions avoir une maîtrise permettant de créer cet espace vert, à moins que nous puissions le faire sur des terrains comme Patay ou Givaudan mais, vu la pression foncière actuelle, ce sera compliqué.

Sur le choix du terrain, nous avons un regret. Cependant, nous ne remettons pas en cause le projet.

Enfin, sur le type de délibération présenté, à savoir une convention d'occupation temporaire à titre gratuit pour un ou deux ans, c'est-à-dire une durée relativement courte, cela me pose un vrai problème car c'est signer un chèque en blanc à la Métropole. Vous me direz que ce n'est pas grave puisque la Métropole et la Ville de Lyon, c'est à peu près la même chose, oui et non.

Qu'est-ce qui nous dit que, demain, la Métropole sera d'accord pour acquérir ce terrain dans des conditions correctes ? Rien.

Qu'est-ce qui nous dit que, demain, la Métropole souhaitera l'acquérir et ne demandera pas à la Ville de Lyon qu'il soit mis à disposition gratuite ? Rien non plus.

J'aurais tendance à dire que plus la Métropole avancera sur ce dossier, plus vite elle aura déposé un permis de construire voire commencé des travaux voire

ouvert un collège à la rentrée prochaine, plus il sera difficile pour la Ville de Lyon de défendre ses intérêts et de revenir en arrière.

Je pense que la Ville et la Métropole auraient pu, dans le cadre des discussions qui s'étendent depuis quelques mois à ma connaissance, se pencher sur une convention toute autre, de cession ou de mise à disposition à plus long terme moyennant une redevance. Cela n'a pas été fait et je trouve que ce chèque en blanc fait à la Métropole ne va pas dans les intérêts de la Ville de Lyon.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur LE FAOU ?

M. LE FAOU.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je souhaiterais apporter quelques éléments de réponse par rapport à cette intervention.

Certes, un emplacement était réservé à double destination, soit un espace vert soit un équipement sportif mais nous nous retrouvons, aujourd'hui, dans une situation où il faut gérer une certaine urgence.

Je rappelle juste que la compétence des collèges a été prise en main par la Métropole au 1^{er} janvier 2015 ; que nous sommes aujourd'hui le 2 novembre 2016 et que nous sommes en capacité de proposer une solution, quasiment deux ans après la prise de cette compétence, pour réaliser rapidement un collège répondant à l'attente des parents d'élèves sur le 8^{ème} arrondissement. Cela va même plus loin puisque, aujourd'hui, une partie des élèves qui habitent le 8^{ème} arrondissement est scolarisée sur différents arrondissements ou communes comme Vénissieux, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème} ou Lyon 3^{ème}.

La mise en œuvre de cette solution permettra de soulager les collèges situés sur les autres arrondissements et les autres communes. De plus, les élèves qui habitent à proximité n'auront plus à se déplacer à d'autres endroits, soit sur la commune de Lyon soit sur celle de Vénissieux, pour pouvoir se rendre sur leur établissement scolaire. Cela permettra la réalisation d'une solution en proximité et bien rapidement après avoir pris cette compétence au titre de la création de la Métropole.

Je rappelle que nous étions en attente d'un collège et que cette demande avait été maintes fois formulée auprès du précédent Conseil Général. Il n'y avait pas eu de prise de position sur ce sujet et, depuis que nous sommes en responsabilité, le sujet est tranché, une solution sera mise en œuvre très rapidement.

Au sujet de l'espace vert et de la mutation de différentes friches qui sont toujours à l'état de friches aujourd'hui sur le 8^{ème} arrondissement – je pense au terrain Patay ou au terrain Givaudan-, je voudrais juste souligner que, dans l'élaboration du projet de la reconversion de la friche Patay, nous envisageons la réalisation d'un espace vert de proximité de l'ordre de 2 000 mètres carrés. Je pense qu'il en sera de même dès que nous aurons une position claire des services de l'État sur la destination future du droit des sols sur le terrain Givaudan qui est aujourd'hui grevé de certaines servitudes liées à la proximité de l'entreprise ISALTIS.

Quoi qu'il en soit, nous aurons à cœur, dans l'élaboration des futurs projets urbains qui seront développés sur le 8^{ème} arrondissement, de faire en sorte que des solutions de compensation puissent être trouvées au niveau de ces deux projets urbains pour venir en compensation de ce qui avait été envisagé sur le terrain de la rue Cazeneuve. L'objectif est que les habitants s'y retrouvent, notamment au regard de la proximité de ces espaces verts qui seront à créer dans les années qui viennent en lien avec ces opérations d'aménagement.

Au sujet de la Métropole, je ne pense pas qu'il y ait de chèque en blanc. Aujourd'hui, nous sommes également en négociation avec la Métropole, la Ville de Lyon notamment, pour la réalisation d'un groupe scolaire supplémentaire sur le secteur du Grand Trou, Moulin-à-Vent et Petite Guille. Il s'agit notamment de l'emplacement qui est aujourd'hui occupé par la place Garon Duret. C'est une propriété de la Métropole et je pense que nous aurons l'occasion, soit via un échange foncier soit par le biais de conventions, de faire en sorte qu'il y ait une forme de réciprocité des manières de faire permettant à la Métropole de réaliser son équipement scolaire, à savoir son collège, et, à la Ville, dans les années qui viennent, de réaliser un équipement scolaire supplémentaire sur le secteur Grand Trou et Moulin-à-Vent qui est d'ores et déjà programmé.

M. LE MAIRE.- Monsieur LÉVY ?

M. LÉVY.- Je voudrais brièvement rappeler quelques chiffres.

Concernant les écoles limitrophes à ce nouveau collège, vous avez l'école Charles Péguy sur laquelle nous avons ouvert 4 classes sur les trois dernières années. Vous avez également l'école Combe-Blanche qui est mitoyenne et qui compte 4 nouvelles ouvertures de classe. De plus, le nouveau groupe scolaire Berliet accueillera jusqu'à 18 classes. L'école Philibert Delorme compte 3 classes supplémentaires et l'école Marie Bordas en compte 4. Enfin, il ne faut pas oublier la restructuration et la réouverture voici maintenant deux ans d'un nouveau groupe scolaire sur l'école Bordas qui compte aujourd'hui 18 classes.

Quand vous faites le total, tous ces enfants grandissent après le CM2 et vont au collège. Clairement, il n'y avait plus de places pour les accueillir dans les collèges existants et la création de ce nouveau collège dans un temps record permettra aux enfants d'être scolarisés, au moins en sixième et cinquième dans les deux premières années. À terme, nous aurons un collège de plein exercice sur le secteur des écoles que je vous ai cité.

Il faudra également être très vigilant car, après la troisième, les enfants passent en seconde. Nous espérons que tout le monde pourra accompagner les ouvertures de classe promises dans les lycées de notre arrondissement car il faudra bien que les engagements pris puissent être respectés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Je pense que mon propos n'a pas voulu être compris. J'ai bien précisé que j'étais totalement conscient de l'urgence de construire un collège et je l'ai dit à Mme l'Adjointe à l'urbanisme qui nous l'a rapporté. Je pense qu'il était inutile d'amener de nouveaux chiffres puisque la réalité du terrain parle suffisamment.

Pour ce qui est de l'espace vert, M. LE FAOU nous a répondu et j'espère que les annonces qu'il vient de faire sur la création d'espaces verts sur les terrains Patay et Givaudan seront suivies d'effets. En calculant rapidement, deux fois 2 000 mètres carrés, cela devrait faire quasiment l'équivalent de ce que nous perdons sur la rue Cazeneuve. Nous pouvons l'entendre et je pense que c'est un argument que nos concitoyens et les habitants du 8^{ème} peuvent également entendre.

Concernant l'absence de chèques en blanc, je comprends qu'il y ait une négociation. Si on se place en tant que conseiller municipal du 8^{ème} arrondissement et de la Ville de Lyon, je considère tout de même que nous signons aujourd'hui une convention qui donne tout pouvoir à la Métropole de faire ce qu'elle veut sur un tènement et de nous envoyer paître si elle en a envie.

Concernant les deux interventions qui viennent d'être faites, il convient de relever deux petits aspects de politique. M. LE FAOU dit qu'avant, ce n'était pas nous mais le Conseil Général, que c'était la droite et que nous ne pouvons en vouloir qu'à la droite. M. LÉVY nous dit que demain, en seconde, ce sera la Région et donc la droite, et que les promesses devront être tenues.

Je voudrais revenir sur un petit article de presse passé la semaine dernière dans *Le Progrès*. Il parlait de l'état de vétusté du lycée Lumière. J'imagine que vous l'avez vu dans la revue de presse. Cet article disait que des travaux avaient été votés par l'ancienne majorité voici plus de trois ans et qu'ils n'avaient jamais été exécutés. Il était écrit qu'ils étaient la cause de beaucoup de problèmes aujourd'hui.

J'ai pris personnellement soin d'aller vérifier que les éléments mentionnés dans cet article de presse étaient exacts. Les services de la Région m'ont confirmé qu'ils étaient totalement exacts et ils m'ont également dit que ces travaux allaient être réalisés sans délai et qu'une des décisions prises par la nouvelle majorité de la Région -nous avons eu ce débat le mois dernier en Conseil d'Arrondissement sur le changement de majorité de la Région- était d'augmenter la dotation de fonctionnement de tous les lycées de 10 %. Cela sera effectif dès la fin de l'année et dès le prochain budget.

Je pense que quand on veut s'attaquer à des sujets politiques, Monsieur LÉVY, la moindre des choses est de faire le ménage devant sa porte. Il n'est pas évident de passer derrière quelqu'un, c'est toujours compliqué, mais je pense qu'il y a du bien de chaque côté et qu'un peu de mesure serait bien pour tout le monde.

M. LE MAIRE.- Monsieur TOURAIN ?

M. TOURAIN.- Monsieur le Maire, j'espère que M. GUILLAND a raison et je n'ai aucune raison de douter de ce qu'il indique.

S'agissant du lycée Lumière, lors de la réunion qui s'est tenue voici deux semaines au lycée Lumière lui-même, réunion à laquelle j'étais le seul élu présent, la

proviseur était catastrophée devant l'absence totale de réponse des élus et des services de la Région à ses demandes itératives de rendez-vous et à son angoisse devant la dégradation, la vétusté et l'insécurité des locaux.

Il existe effectivement une urgence sanitaire et sécuritaire. Je crois qu'il est opportun que tous les moyens soient mis pour décider la Région à agir rapidement et à ne pas afficher une attitude de non-réponse vis-à-vis de toutes ces sollicitations.

Quoi qu'il en soit, aucun rendez-vous n'a été possible entre tous les responsables de ce lycée et les responsables actuels de la Région. Cela n'exclut pas le fait que ce problème existait déjà du temps de la précédente majorité. Une certaine période a été nécessaire pour identifier l'ampleur des difficultés et pour phaser les travaux à effectuer, les plus urgents concernant la sécurité et l'hygiène dans ce bâtiment.

Quoi qu'il en soit, il est non moins vrai que, pour l'instant, l'ensemble des responsables du lycée sont dans une attente angoissée d'une réponse quelconque. Je parle également de l'internat.

Monsieur GUILLAND, la nouvelle que vous indiquez est tout à fait réconfortante et je serai heureux de la voir se concrétiser. Si les travaux peuvent enfin commencer, nous nous en réjurons tous car ce lycée et l'internat sont actuellement en grande souffrance.

M. LE MAIRE.- Madame GAY ?

Mme GAY.- Pour avoir beaucoup participé aux commissions de sécurité du lycée Lumière, nous avons des données précises sur les travaux en phasage, c'est-à-dire en plusieurs phases, et la première chose qu'ils ont phasée, c'est la question de l'internat. Il a été entièrement refait dans un beau bâtiment récent -il a deux ans d'existence- pour ensuite engager les travaux nécessaires afin de mettre de l'ordre dans ce lycée Lumière qui a besoin de réhabilitation et de travaux conséquents.

Ayant souvent participé à la commission de sécurité, nous avons pu en discuter avec les représentants de la Région.

Je confirme ce que vient de dire M. TOURAINE.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire,

Je souhaiterais dire à M. TOURAINE que j'ai bien entendu ses propos. J'ai bien compris que tous les espoirs résidaient aujourd'hui, à la Région, pour le lycée Lumière, et que si les choses bougeaient, ce serait bien. Vous l'avez reconnu vous-même, trop d'immobilisme a mis l'administration et la direction de ce lycée dans une situation intenable.

Comme je l'ai dit dans mon précédent propos, il faut que chacun mette un peu d'eau dans son vin. Nous parlons de grande souffrance au lycée Lumière et je pense que nous pouvons également, dans notre Conseil d'Arrondissement, nous intéresser au collège Longchambon qui vit actuellement des moments très difficiles que ce soit au niveau des personnels, des parents d'élèves ou des enseignants. Sauf erreur de ma part, le collège Longchambon ne dépend pas de la Région.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur DESBOS ?

M. DESBOS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vais ajouter mon petit grain de sel. Je trouve très intéressant que nous commençons à parler d'un collège pour dévier sur les lycées. Il existe une sorte de continuité, cela veut dire que nous faisons bien notre travail à la Métropole. Finalement, il semble qu'il n'y ait pas grand-chose à dire sur les collèges.

Concernant Longchambon, à la Métropole, le travail est réparti d'une manière extrêmement simple : les enseignants et le personnel dépendent de l'Éducation nationale, ce n'est pas la Métropole. Au sein de la Métropole, nous gérons les bâtiments, la restauration scolaire et tout un tas de choses.

Pour l'instant, toutes les problématiques du collège Longchambon dépendent essentiellement de l'Éducation nationale. Il y a eu un échange avec l'Éducation nationale pour ajouter du personnel au sein de cet établissement. Comme vous avez pu le constater, le nouveau collège a également vocation à alléger le nombre d'élèves du collège Longchambon. Nous prenons notre part mais nous ne pouvons pas ajouter du personnel enseignant au sein de cet établissement.

M. LE MAIRE.- Madame TAZDAIT ?

Mme TAZDAIT.- Je pensais intervenir plus tard pour poser la question à M. LÉVY sur le collège Longchambon mais comme vous avez abordé la situation, j'en profite. Ce n'est pas de notre compétence, comme vous venez de le rappeler, mais je

crois tout de même que les incidents ont été assez graves. Nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé mais, quoi qu'il en soit, quand des professeurs sont touchés physiquement, cela nous touche également. Je crois que leur revendication de trois surveillants devrait être soutenue.

Je ne sais pas si l'adjoint chargé de la scolarité s'en est soucié, même si ce n'est pas de sa compétence directe, ou si M. LE FAOU peut nous dire ce que compte faire la Métropole sur cette revendication.

Je crois que les professeurs concernés sont de nouveau en action demain et je soutiens leur action. Je pense que c'est un collège qui déborde. De plus, nous sommes tout de même dans une dynamique de ghettoïsation et nous ne pouvons pas fermer les yeux sur cette situation.

Selon moi, la Métropole devrait agir auprès de l'académie et ne pas attendre que les choses s'accroissent et s'aggravent.

M. LE MAIRE.- Monsieur LÉVY ?

M. LÉVY.- Sur les incidents graves et inadmissibles qui ont pu se dérouler à l'intérieur du collège Longchambon, il est évident que la réponse ne peut pas être municipale. Comme vous l'avez indiqué, nous sommes sur une compétence purement métropolitaine.

Cela dit, dans le cadre du PEDT, c'est-à-dire le programme d'action au niveau de l'arrondissement lié aux activités scolaires et périscolaires, la Ville a pu obtenir -la demande avait été faite depuis le début de l'année- la mise en place d'un médiateur scolaire sur le collège Longchambon. Il doit prendre ses fonctions dans les prochains jours. Ce médiateur permettra de faire la relation entre les familles, le collège et les jeunes. Il travaillera à l'intérieur et à l'extérieur du collège Longchambon et auprès des écoles concernées, notamment sur Fournier et sur Pergaud.

En complément, la Ville soutient également un certain nombre d'actions pour lutter contre le décrochage scolaire, ce que d'autres appellent la persévérance scolaire. Quoi qu'il en soit, il est question de lutte contre l'échec scolaire, de lutte contre le décrochage et d'assurer un suivi des jeunes exclus du collège. Via ce travail de médiation avec les familles, une partie de la réponse, et non pas la réponse, sera apportée.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame BACHA-HIMEUR, avez-vous quelque chose à ajouter sur cette convention d'occupation temporaire pour la rue Paul Cazeneuve ? J'ai peur que nous partions sur les universités !

Pour revenir au dossier qui nous concerne, à savoir la convention d'occupation temporaire sur un territoire qui est trop petit pour accueillir un collège correctement, nous faisons dans l'urgence. Nous n'allons pas rappeler tous les manques du passé, cela ne sert à rien.

Aujourd'hui, le plus important est que les enfants puissent aller au collège. Nous sommes en état d'urgence face à ce collège même si « l'état d'urgence » est un mot qu'il ne faut pas employer n'importe comment. Ils ont besoin de ces équipements modulaires pour accueillir des collégiens.

Cependant, je pense que cela n'empêche pas la réflexion sur un vrai collège. Je signale que, même si le 8^{ème} arrondissement n'est pas une ville, nous sommes la quatrième entité sur la Métropole en termes de population.

Un collège n'a pas forcément compétence que sur l'arrondissement, que sur un lieu, il peut facilement déborder sur les autres arrondissements et les autres communes voisines mais nous sommes dans l'urgence.

Il appartiendra à nous, élus, après avoir résolu cette urgence, de faire en sorte que nous construisions un collège dans le 8^{ème} arrondissement. Je pense qu'il le mérite largement.

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, moins deux abstentions, je vous remercie.

17. Lyon 8^{ème} – Cession à titre gratuit de trois parcelles de terrain situées en emplacement réservé de voirie sises 65 bis à 67 bis rue Feuillat au profit de la Métropole de Lyon – EI 08068 – N°inventaire 08068 T 002-04

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La Ville de Lyon est propriétaire de trois parcelles situées en pied d'immeuble, au droit des 67 bis, 67 et 65 bis de la rue Feuillat, faisant l'objet d'un

emplacement réservé dans le cadre du PLU-H en vue de la réalisation de l'élargissement de la voirie.

Dans le cadre d'une démarche de régularisation foncière entre les deux collectivités, il convient que la Ville rétrocède la bande de terrain bitumée à usage de trottoir d'une superficie de 165 mètres carrés. Cela constitue l'emplacement réservé n° 13.

Il vous est ainsi proposé de céder à titre gratuit ces trois parcelles à la Métropole pour les besoins de la voirie. Les services de France Domaine ayant estimé la valeur de ces parcelles à 1 €, il vous est proposé de céder les parcelles à usage de voirie à titre gratuit.

Je vous propose de voter cette proposition.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière relative à l'élaboration et à l'animation du Programme d'intérêt général immeubles sensibles habitat dégradé dans les 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements entre le Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'année 2017

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le programme d'intérêt général d'habitat dégradé de Lyon, particulièrement les 2^{ème}, 3^{ème} Est, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements, portent sur les immeubles indignes, dégradés ou très vétustes situés dans ces secteurs.

Le but est de définir et de mettre en œuvre des solutions opérationnelles pour 30 immeubles -250 logements-, identifiés comme indignes et nécessitant une intervention publique compte tenu des désordres recensés.

L'animation du programme d'intérêt général porte sur l'accompagnement des propriétaires au diagnostic et à l'élaboration de projets et de travaux de réhabilitation nécessaires voire obligatoires, jusqu'à l'obtention de subventions et à la protection des occupants.

En date du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de participation de la Ville de Lyon au marché de suivi animation confié pour cinq ans à une équipe de maîtrise d'œuvre conduite par URBANIS. Le Grand Lyon reconduit cette mission dans le cadre d'un appel d'offres pour une période d'un an reconductible deux fois une année. Cela permettra à l'équipe de poursuivre l'animation du dispositif jusqu'au terme du programme d'intérêt général, fin 2017, et éventuellement d'assurer un accompagnement post-opérationnel ultérieur.

En conséquence, la Ville de Lyon est sollicitée pour maintenir sa participation au financement de cette mission.

Si ces dispositions vous agrément, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

19. Subvention aux associations développant des actions en faveur des publics en situation de précarité pour un montant de 6 385 €

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Toujours dans la continuité du soutien de la politique de lutte contre l'exclusion par la Ville de Lyon et du lien social, la Ville de Lyon soutient ces associations et les structures œuvrant dans ce sens.

Sur notre arrondissement, nous sommes particulièrement concernés par deux associations.

La première est « Ensemble pour un repas » qui est située 134, avenue des Frères Lumière. La subvention est de 2 385 € pour un repas solidaire. Il s'agit de lutte contre l'exclusion et de maintien social.

La seconde est l'association « Les petits frères des pauvres » située rue Saint-Gervais, la subvention est de 2 000 € et concerne le fonctionnement global et l'activité d'accueil de jour.

Mes chers collègues, je vous propose de soutenir ces actions en adoptant ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

20. Subvention aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 22 480 € - Approbation et autorisation de signer une convention

Mme SANDRIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement, notamment axée sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées.

L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et lutter contre la solitude et la dépendance.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité. Le soutien aux associations d'aide à domicile se traduit par une participation horaire sur la base des heures réalisées l'année précédente et ce en fonction des crédits alloués.

Sur notre arrondissement, nous sommes concernés par deux associations : Polydom Soins pour un montant de 1 000 € et Services et Soins infirmiers pour un montant de 1 000 € également.

Si ces dispositions vous agréent, merci de bien vouloir les voter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Fêtes de fin d'année – illuminations et animations 2016 : attributions de subventions d'un montant total de 163 043 € (illuminations) et de 23 313 € (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,
La Ville de Lyon prend en compte les demandes des associations désireuses de participer aux manifestations de fin d'année et, comme d'habitude, elle apportera son soutien à ces animations.

Pour les illuminations, l'organisation de cet événement a fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants de l'arrondissement. Comme d'habitude, le montant final est limité à 20 000 € de subventions correspondant à 50 % de celui des factures acquittées pour les illuminations 2016.

Dans le 8^{ème} arrondissement, pour les animations des illuminations, le projet est porté par l'UCAM.

Pour les animations de fin d'année, la subvention proposée correspond à 30 % du montant TTC des devis, toujours plafonnée à 3 000 €. Sont concernés l'UCAM et le Comité des fêtes.

Pour l'UCAM, il est question d'une subvention de 11 250 € pour les illuminations et de 2 818 € pour les animations. Pour le Comité des fêtes, il s'agit de 2 695 €. Voilà pour le 8^{ème} arrondissement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. Attribution de subventions pour un montant total de 33 000 € dans le cadre de l'Entreprenariat en Économie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques et la promotion de la consommation responsable.

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Par cette délibération du 28 septembre 2015, la municipalité a défini cette stratégie globale en matière d'économie sociale et solitaire. Cette stratégie comprend un

axe concernant le soutien à l'entrepreneuriat en ESS et un deuxième axe concernant la promotion de la consommation responsable.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur le soutien à différents acteurs du territoire.

La première action concerne la Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) Cap Services qui est née à Lyon au début des années quatre-vingt-dix. Une CAE est un outil permettant aux porteurs de projets de limiter la prise de risque au lancement de leur activité. Toute activité artisanale, commerciale ou de service peut être exercée en CAE.

La société anonyme SCOP Cap Services a été la première coopérative d'activité et d'emploi créée en France en 1995. En 2015, elle accompagnait 422 personnes dont 209 à Lyon. Cap Services s'engage fortement pour essaimer le concept sur tout le territoire lyonnais.

Depuis 2007, Cap Services accompagne également le développement du projet Talents 9 qui s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville sur le quartier de La Duchère. Talents 9 a réalisé 50 accompagnements en 2015.

Pour réaliser sa mission, Cap Services sollicite une subvention de fonctionnement de 7 500 €. Pour poursuivre le développement de Talents 9, Cap Services sollicite également 5 500 €.

Pour mémoire, le budget prévisionnel de Cap Services est de 655 000 € dont 96 000 € pour l'accompagnement du projet Talents 9 et 36 000 € pour le fonctionnement de la coopérative d'activité et d'emploi.

La seconde action concerne l'incubateur Ronalpia.

La troisième action est Rhône Développement Initiatives (RDI). C'est une association qui a pour objectif la promotion des entreprises créant de l'emploi pour les personnes en situation d'exclusion.

RDI est affilié au réseau France Active. RDI a deux activités : l'accompagnement et le financement des structures de l'économie sociale et solidaire dans leur phase de création et de développement, ainsi que l'accompagnement et le financement de créateurs de très petites entreprises afin de leur permettre d'accéder au crédit bancaire.

RDI propose un accompagnement personnalisé au travers du dispositif local d'accompagnement et apporte surtout un soutien financier sous la forme de garantie sur prêt bancaire et d'apport en quasi-fonds propres afin de pérenniser leur développement ou assurer leur consolidation.

La subvention serait de 5 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les voter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

23. Village d'entreprises de Lyon – Concession SERL – Compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2015 et approbation de l'avenant n° 6 de prorogation de 18 mois de la cession du village Charlemagne entre la Ville de Lyon et la SERL

M. AUZAL.- Sur le 8^{ème} arrondissement, nous avons deux villages d'entreprises, Mermoz et Michelet, sachant qu'il y en a un à Perrache et un autre à Balmont, dans le 9^{ème} arrondissement. La SERL assure un suivi personnalisé des locataires et de leur évolution. Une attention particulière est portée sur les dossiers en relation avec la direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole.

L'exploitation 2015 présente un résultat de +103 000 €. Les résultats globaux du compte annuel aux collectivités, pour 2015, font ressortir des résultats cumulés en fin de contrat revenant à la Ville de Lyon de 1,6 M€.

C'est pourquoi, d'un commun accord avec la SERL, je vous propose de proroger pendant 18 mois, la concession du village Charlemagne dans le 2^{ème} arrondissement, pour que le devenir de ce dernier soit étudié en cohérence avec les trois autres villages.

En conséquence, l'acquisition par la Ville de Lyon du terrain, aujourd'hui propriété de la SERL, est reportée.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, mesdames et messieurs, je vous remercie de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. Approbation d'un nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, mes chers collègues,

Depuis les années quatre-vingt-dix, le territoire est divisé en trois zones commerciales reposant sur les facteurs de commercialité des rues de Lyon avec différents paramètres : le flux, la diversité commerciale, le potentiel touristique, les équipements urbains et l'accessibilité.

Les redevances d'occupation du domaine public sont différentes dans les trois zones, calculées en fonction des critères qui les caractérisent, avec un tarif croissant de la zone 3 à la zone 1.

Face aux mutations exposées ci-dessus, il s'avère nécessaire d'adapter le dispositif qui prévalait jusqu'à présent pour être en cohérence avec l'évolution démographique et économique de la ville.

Il s'agit de réviser le périmètre des zones (requalification des rues et des places), de créer une zone supplémentaire et de créer un tarif place par zone.

Dans le cadre de l'évolution du zonage, les tarifs des zones 1 et 2 demeurent inchangés. Il vous est proposé d'adopter de nouveaux tarifs pour la nouvelle zone 3. Les tarifs de la zone 4 correspondront aux tarifs de l'actuelle zone 3.

Par ailleurs, et quelle que soit la zone, les places constituent des espaces particulièrement attractifs, c'est pourquoi je vous propose d'adopter un nouveau tarif

spécifique à ces places. L'annexe jointe au rapport précise les noms des rues et places proposées pour cette nouvelle classification.

Afin d'accompagner cette politique, la Ville mène un travail de refonte de la réglementation des terrasses pour prendre en compte les nouveaux usages commerciaux du domaine public, organiser de façon raisonnée cette occupation et définir les nouvelles règles qualitatives.

Le nouveau règlement des terrasses sera adopté par arrêté municipal d'ici la fin de l'année pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

25. Approbation d'une convention pluriannuelle avec l'Agence nationale des solidarités actives (ANSA) pour la mise en œuvre conjointe du programme national « Parler Bambin » et le versement d'une subvention de fonctionnement

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Il s'agit d'approuver une convention entre la Ville et l'Agence nationale des solidarités actives pour la mise en œuvre du programme « Parler Bambin ».

Pour rappel, l'Agence nationale des solidarités actives a pour objet de lutter contre les exclusions. C'est pourquoi « Parler Bambin » est une approche pédagogique favorisant le développement du langage du jeune enfant, notamment dans les quartiers en difficulté.

La Ville de Lyon, particulièrement soucieuse vis-à-vis de ces questions, souhaite s'engager dans la mise en place de ce programme.

Pour le 8^{ème} arrondissement, la première crèche qui intégrera ce programme est la crèche Weill.

Pour chaque EAJE, la participation de la Ville s'élève alors à 4 720 € versés sous forme de subvention.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, merci de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

26. Autorisation de signer l'avenant n° 1 au Contrat Enfance et Jeunesse 3^{ème} génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2016

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Avant toute chose, une erreur s'est glissée dans cette délibération, page 141, concernant le nombre de places créées. Cela ne nous concerne pas directement mais il faut tout de même le préciser. À Couffin Couffine, dans le 2^{ème} arrondissement, 6 places seront créées et non pas 12.

Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant au CEJ de 2015-2018 afin d'intégrer de nouvelles actions dans les champs de l'enfance et de la jeunesse.

Pour le volet « Petite enfance » par exemple, la Ville de Lyon met en place une étude sur les besoins des familles en mode d'accueil des 0 à 3 ans.

Pour le volet « Enfance jeunesse », la direction de l'Éducation lance deux enquêtes dans le cadre de l'évaluation de la réforme des rythmes scolaires.

De plus, la Ville de Lyon renforce les moyens pour l'accompagnement des centres sociaux, des MJC ou encore des maisons de l'enfance, des gestionnaires d'accueil de loisirs périscolaires, pour la création d'un poste de chef de projet au sein de la direction du Développement Territorial.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'approuver la signature de cet avenant.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

27. Renouvellement des conventions cadre et d'occupation temporaire avec des associations gestionnaires d'équipement de Petite enfance dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération classique de renouvellement de convention. Dans le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par l'équipement « Les copains d'abord », pour une convention cadre et d'occupation temporaire pour une valeur locative de 57 890 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, merci de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

29. Programmation PEDT 2016-2017 – Ajustements et compléments

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du dernier Conseil d'Arrondissement, nous avons approuvé la programmation PEDT 2016-2017.

Suite à la demande des écoles, nous avons à procéder à un certain nombre d'aménagements. Nous n'avons pas d'annulation d'opération, en revanche, un certain nombre sont à restructurer, notamment sur l'école élémentaire Édouard Herriot pour une action dans le domaine du handisport, et des attributions de subvention sur le temps scolaire, notamment pour l'école Charles Péguy, sur les actions culturelles, et toujours sur l'école Édouard Herriot pour des actions dans le domaine du handisport.

Sur les actions en temps périscolaire, il s'agit de soutenir :

- l'USEP pour les Chemins de la mémoire et la Fête du sport ;
- Quais du Polar et l'AFEV pour lesquels notre arrondissement est très concerné, pour un montant de 3 000 € ;
- l'institut Lumière et la MJC Confluence pour le festival Chant de Mars auquel nos écoles du 8^{ème} arrondissement participent.

En ce qui concerne les classes découvertes, un soutien est proposé pour l'école Combe-Blanche pour un montant de 7 100 €, ainsi que pour l'école Louis Pergaud, pour un montant de 4 500 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

30. Projet numérique école élémentaire Louis Pasteur collège Victor Grignard à Lyon 8^{ème} – Approbation d'une convention de partenariat

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons déjà délibéré sur cette opération en début d'année. Il s'agit d'un travail commun entre l'école Louis Pasteur et le collège Victor Grignard autour des TNI et du plan numérique pour les écoles en réseau d'éducation prioritaire.

Concrètement, il s'agit de l'acquisition de tablettes et d'outils numériques au sein de l'école Louis Pasteur. Les mêmes outils seront utilisés lorsque les enfants seront en sixième, au collège Victor Grignard.

Aujourd'hui, il vous est proposé de délibérer à nouveau puisque les plans de financement ont été revus. Il s'agit d'un accompagnement à parité entre l'Éducation Nationale et la Ville de Lyon. Il vous est proposé de revoir ce plan de financement pour un montant de 4 421 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

31. Programmation Pluriannuelle d'Investissement – Augmentation du montant de l'opération 60020589 « Ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 » - Programmation 00006 AP n°2015-3

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui est importante pour notre arrondissement puisqu'il s'agit d'accroître l'enveloppe globale de la Ville de Lyon pour les crédits accordés aux rénovations ou aux restructurations de classes à l'occasion d'ouvertures lors des rentrées scolaires.

Je vous rappelle que, pour cette rentrée, nous avons eu 5 ouvertures de classes et 7 l'année précédente.

Au niveau de la Ville, une enveloppe était initialement prévue pour un montant de 800 000 € et il vous est proposé de l'augmenter d'un montant assez conséquent, de 1 M€, pour passer à 1,8 M€. La répartition d'un montant de 375 000 € par an vous est proposée dans le deuxième point de la délibération.

Il vous est proposé d'approuver cette augmentation d'enveloppe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

32. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions diverses ?

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, il s'agit de rappeler le calendrier des manifestations patriotiques à l'occasion de l'armistice du 11 novembre.

Dans notre arrondissement, nous organiserons la commémoration non pas le 11 novembre mais la veille, le 10 novembre, afin de permettre au public et aux porte-drapeaux d'être à 10 heures, le lendemain, place Bellecour. Cette commémoration aura donc lieu le 10 novembre, à 14 heures 30, au monument Saint-Maurice puis, une heure après, à 15 heures 30, place Belleville, route de Vienne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous d'autres questions diverses ? *(Non)*

Je vous remercie pour votre participation active et je vous souhaite une très bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 45.)